

Question écrite du 11/06/2021

de FREDERIC André

à HENRY Philippe, Ministre du Climat, de l'Energie et de la Mobilité

Le 22 novembre 2019, j'avais l'occasion d'interroger Monsieur le Ministre sur la création d'un parking de covoiturage à la sortie de l'autoroute E42 à Malmedy.

Je rappelais la Déclaration de politique régionale du Gouvernement wallon qui met l'accent sur une politique axée sur la diminution des gaz à effets de serre, ainsi que sur la mise en place des moyens de transport alternatifs.

Dans sa réponse, il reconnaissait le caractère anarchique du stationnement lié au covoiturage à l'échangeur de Malmedy et que cet élément était bien connu des services de son administration. Plusieurs options ont, par ailleurs, été mises, tour à tour, sur la table.

La possibilité de créer des espaces de covoiturage le long de la route menant à Wavreumont (N664) qui pourraient accueillir un parking en épis de plusieurs dizaines de places, était une de ces options.

Il devait solliciter l'administration pour la bonne avancée de ce dossier.

Entretemps, l'édition de L'Avenir du 19 mai 2021 faisait état d'un projet de parking de covoiturage de 18 places sur le site du Trou Hennem à Francorchamps. Il s'agirait d'un projet temporaire qui devrait être validé si le succès est au rendez-vous.

Des travaux sont annoncés pour l'été 2021. Je suis très heureux de cette initiative qui correspond certainement à une demande des habitants de la région.

Le 9 novembre 2020, Sudpresse consacrait également un article à la mobilité dans le sud de l'arrondissement. Dans les déclarations du Directeur du SPW (Direction de Verviers), on pouvait clairement deviner une concurrence entre ce projet et celui en gestation depuis plusieurs années à Malmedy à la sortie de l'autoroute : « Précisons que si le parking se fait à l'un ou l'autre endroit il y a fort peu de chance qu'un autre se fasse dans l'autre, les endroits étant assez rapprochés. »

Peut-il m'informer de l'état d'avancement de ces dossiers ?

Est-il envisageable que ces 2 projets puissent se faire, ce qui serait un plus indéniable pour la mobilité dans le sud de l'arrondissement de Verviers ?

À Malmedy, il avait évoqué la création d'un mobipôle.

Quel est l'impact du mobipôle sur le rythme d'avancement de notre dossier ?

Quelle sera la plus-value de ce mobipôle dans ce dossier ?

Réponse du 05/08/2021

de HENRY Philippe

Le projet de parking de covoiturage au Trou Hennem à Stavelot a été envisagé suite à l'opportunité offerte, après l'aménagement du rond-point récemment terminé, de disposer d'un vaste accotement et ce à faible coût.

Il s'agira de l'aménagement de l'espace public le long de la N62 aux abords du nouveau giratoire. La mise en service du parking pourrait être effective dès le printemps 2022.

Ce parking s'inscrit dans la zone disponible, d'une superficie limitée, et comporte 18 places de stationnement, 1 place PMR, 2 zones de dépose-minute, 1 parking vélos ainsi qu'une zone d'aménagement paysager. Ce projet intègre en outre le cheminement mode doux qui rejoint l'aménagement réalisé dans le cadre du chantier du Trou Hennem.

L'aménagement du parking de covoiturage du Trou Hennem à Francorchamps, comme expliqué ci-dessus constitue une offre de faible ampleur dans une petite zone disponible ; il ne remet, en aucun cas, en cause le projet de mobipôle à Malmedy qui se situe à un autre niveau quant à l'offre en matière de multimodalité et s'inscrit à l'échelle plus vaste des entités de Malmedy et Stavelot.

Les deux aménagements s'avèrent totalement compatibles, voire même complémentaires.